

# Procès-verbal

118<sup>e</sup> séance du conseil d'administration  
Séance ordinaire qui s'est tenue le lundi 12 juin 2023 à 18h30  
au siège social, sous la présidence de M. Jacques Perreault

**Présents :** Mme Julie Boudreau  
Mme Mélissa Djadi  
Mme Geneviève Gagné  
Mme Chantal Lalonde  
Mme Caroline Lamoureux  
M. Ronald Nicol  
Mme Louise Paré  
M. Jacques Perreault, président  
Mme Maryse Poupart  
Dr Harry Max Prochette  
Dre Roselyne Villiard

**Absents :** Mme Judy Bambach  
M. Sylvain Chasle  
Mme Esther Fournier  
Mme Suzanne Lepage

**Invités :** M. Philippe Ethier, PDGA  
Mme Annie Plante, DGA  
Dr Saber Labidi (point 11)  
Mme Lyne Marcotte (point 13)  
Mme Maryse Bérubé (point 14)  
Mme Marie-Pierre Girard (point 15)  
M. François Desrosiers et Mme Renée Rancourt (point 16)  
Mme Chantal Garneau (point 17)

**Secrétaire-  
rédactrice :** Suzanne Pouliot, conseillère-cadre à la direction générale

## 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le président constate le quorum et ouvre la réunion. Il est 18h45.

## 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est modifié comme suit :

- Point 16 – Affaires médicales : *devancé après le point 10.*
- Point 17.2 – Plans de conservation et de fonctionnalité immobilière (PCFI) et de conservation du parc d'équipement médical (PCEM) 2023-2024 : *Point retiré de l'ordre du jour.*

IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-081**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré  
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« *D'adopter l'ordre du jour comme il a été modifié.* »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 3. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

## 4. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

### **4.1 Séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023**

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-082**

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi  
APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

« D'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1<sup>er</sup> mai 2023 (huis clos et séance publique) comme ils ont été présentés. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4.2 Séance extraordinaire du 18 mai 2023**

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-083**

PROPOSÉ PAR : Mme Mélissa Djadi  
APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 18 mai 2023 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**4.3 Séance extraordinaire du 29 mai 2023**

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-084**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard  
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

« D'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 mai 2023 comme il a été présenté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**5. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX**

- Aucun suivi.

**6. QUESTIONS DU PUBLIC**

- Aucune question n'a été posée par le public.

**7. INFORMATION**

- Le 28 mai 2023 a eu lieu l'inauguration des locaux de Aire ouverte de Joliette en présence de Dr Lionel Carmant, ministre responsable des services sociaux et de M. François St-Louis, député de Joliette.
- Une conférence de presse a eu lieu le 19 mai 2023 avec Mme Sonia Bélanger, ministre responsable des aînés et ministre déléguée à la Santé, et M. François St-Louis, député de Joliette, pour l'annonce de la construction d'un nouveau pavillon de soins palliatifs et de fin de vie qui permettra l'ajout de 10 lits de soins palliatifs dans le nord de la région. Ce projet verra le jour grâce à la mobilisation et à la participation financière de partenaires de la région.

- La première édition de la Semaine de la mission académique et de la recherche s'est déroulée du 5 au 9 juin 2023, sous la responsabilité de Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche. Plusieurs activités ont été organisées afin de mettre en lumière la mission académique et la recherche au sein du CISSS. Également, un gala de reconnaissance a eu lieu le 6 juin afin de mettre en valeur l'apport des superviseurs, des équipes de travail et des gestionnaires dans la participation à l'enseignement et aux transferts de connaissances.
- Le 8 juin a eu lieu le lancement de la vidéo de réalité virtuelle, une vidéo promotionnelle de la région de Lanaudière visant à attirer des gens à venir s'établir et à travailler dans la région. La vidéo a été réalisée en collaboration avec le milieu, la Table des préfets, la direction des ressources humaines et plusieurs directions qui ont aussi contribué.
- Le 9 juin dernier, la présidente-directrice générale a participé à un événement pour souligner la graduation des résidents en médecine familiale du GMF-U du Nord de Lanaudière.
- Le 21 juin aura lieu la Journée nationale des peuples autochtones. Pour l'occasion, des repas thématiques ont été mis de l'avant par les services hôteliers et alimentaires.
- Le personnel du CISSS est invité à prendre part au traditionnel Pow-Wow de Manawan qui aura lieu le samedi 29 juillet prochain. Il sera possible de s'y rendre grâce à un transport en autobus qui partira du CHDL.
- La présidente-directrice générale souligne les efforts déployés et la mobilisation des équipes qui ont permis de maintenir les soins et services à la population lors des inondations printanières.

## RAPPORT DES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### 8. COMITÉ DE GOUVERNANCE ET D'ÉTHIQUE : RENCONTRE DU 8 MAI 2023

En l'absence de la présidente du comité, M. Jacques Perreault dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 8 mai 2023.

### 9. COMITÉ DE RESSOURCES HUMAINES – RENCONTRE DU 24 MAI 2023

En l'absence de la présidente du comité, monsieur Ronald Nicol dépose un résumé et fait état des principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 24 mai 2023.

### 10. COMITÉ DE VIGILANCE ET DE LA QUALITÉ - RENCONTRE DU 29 MAI 2023

Mme Louise Paré, présidente du comité, dépose un résumé et commente les principaux dossiers abordés lors de la rencontre du 29 mai 2023.

## AFFAIRES MÉDICALES ET PROFESSIONNELLES

### 11. RECOMMANDATIONS DU COMITÉ EXÉCUTIF DU CMDP

Dr Saber Labidi, directeur des services professionnels, présente les recommandations du comité exécutif du CMDP en date du 6 juin 2023.

## 11.1 Démissions et Congés

### Démissions :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP ;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-085**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard  
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

1. « D'accepter la démission de docteur Marc-André Amyot (92047) – omnipraticien – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 10 mai 2023. »
2. « D'accepter la démission de docteur Julio Jasso-Olivares (17501) – dermatologue – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 4 mai 2023. »
3. « D'accepter la démission de docteur Gilles Pelletier (79076) – pédopsychiatre – une démission du CISSS de Lanaudière effective en date du 1er février 2023. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### Congés :

CONSIDÉRANT la recommandation du comité exécutif du CMDP;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-086**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard  
APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

1. « D'accepter le congé de maternité de Docteure Gabrielle Côté-Vachon (19938) – omnipraticienne – effectif à compter du 1er août 2023 jusqu'au 1er juin 2024. »
2. « D'accepter le congé de maternité de Docteure Catherine Tremblay (19208) – dermatologue – effectif à compter du 15 mai 2023 jusqu'en mars ou avril 2024. »
3. « D'accepter le congé de service de Docteure Aurélie Hugron (R26638) – pédiatre – effectif à compter du 16 septembre 2023 jusqu'au 12 novembre 2023. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 11.2 Octroi de statuts et privilèges

Pharmaciens : aucun dossier n'a été soumis.

Omnipraticiens (3 médecins) :

Sur proposition de Dr Harry Max Prochette, dûment appuyée par Mme Chantal Lalonde, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/06-087				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1. D'APICE, Hawa Lina	92339	Omnipratique	Modification de privilèges	<p><b>AJOUTER</b> les privilèges en garde en CHSLD et Prise en charge en CHSLD au sein du service de Garde en CHSLD Nord du département de Médecine générale pour les installations Centre d'hébergement Brassard, de Saint-Gabriel-de-Brandon, Paraphilia-Ferland, du Piedmont, Saint-Eusèbe et Saint-Jacques du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'au 30 juin 2024.</p> <p><b>AJOUTER</b> les privilèges en Échographie ciblée d'urgence, Médecine familiale au sein du service de 1<sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation CLSC de Joliette, de Saint-Gabriel-de-Brandon et de St-Michel-des-Saints du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'au 30 juin 2024.</p> <p><b>AJOUTER</b> les privilèges en Médecine familiale au sein du service de 1<sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation CLSC de Saint-Michel-des-Saints du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'au 30 juin 2024.</p>
2. LASALLE, Maude	01671	Omnipratique	Modification de privilèges	<p><b>AJOUTER</b> les privilèges en Garde en disponibilité SIAD au sein du service de 1<sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation CLSC de Joliette du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'au 31 décembre 2025.</p>
3. THIBODEAU, Raymond	89029	Omnipratique	Modification de privilèges	<p><b>AJOUTER</b> les privilèges en Garde en CHSLD au sein du service de Soins en CHSLD Nord du département de Médecine générale pour les installations Centres d'hébergement St-Jacques, Paraphilia-Ferland, du Piedmont, de Saint-Gabriel-de-Brandon, Saint-Eusèbe du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'à la date de fin des nouveaux privilèges.</p> <p><b>AJOUTER</b> les privilèges en Garde en disponibilité SAD au sein du service de 1<sup>er</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation CLSC de Saint-Michel des Saints du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'à la date de fin des nouveaux privilèges</p> <p><b>AJOUTER</b> les privilèges en UTRF au sein du service de 1<sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation le REPAIR du CISSS de Lanaudière à partir du 13 juin 2023 jusqu'à la date de fin des nouveaux privilèges.</p>

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Autres :

*14 dossiers sont également soumis. Ceux-ci avaient déjà été recommandés par le comité exécutif du CMDP, mais n'avaient pu être soumis au conseil d'administration étant donné que nous n'avons pas reçu les attestations des médecins concernés.*

Sur proposition de Mme Mélissa Djadi, dûment appuyée par Mme Geneviève Gagné, les statuts et privilèges sont octroyés comme suit :

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/06-088				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
1. <b>AOUANE, Akli</b>	R25179	Ophthalmologue	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en Ophthalmologie, Ultrasonographie ophtalmologique au sein du service Chirurgie ophtalmologique Nord du département Chirurgie pour l'installation Centre hospitalier de Lanaudière du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2024.
2. <b>ARNAUTOVIT CH, Mila</b>	04650	Pédiatre	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en Néonatalogie, Pédiatrie au sein du service de Pédiatrie Sud du département de Pédiatrie, pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2024.
3. <b>BELAÏD, Yasmine</b>	04440	Omnipraticienne	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en Médecine-hospitalisation au sein du service Médecine d'hospitalisation Sud du département Médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2024.
4. <b>HUGRON, Aurélie</b>	R26638	Pédiatre	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en pédiatrie et néonatalogie au sein du service Pédiatrie sud du département de pédiatrie pour l'installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2024.
5. <b>LEMIRE, Isabelle</b>	88016	Pédopsychiatre	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en Pédopsychiatrie au sein du service Psychiatrie Nord du département Psychiatrie pour le CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2024.
6. <b>MALBOEUF, Valérie</b>	03893	Omnipraticienne-obstétrique	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en obstétrique au sein du service Obstétrique sud du département Obstétrique Gynécologie pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur, du CISSS de Lanaudière jusqu'au 31 décembre 2024.

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/06-088				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
7. PAINCHAUD, Justine	R24016	Dermatologue	Nomination	Une <b>NOMINATION</b> avec un statut de membre actif avec des privilèges en Dermatologie au sein du service Dermatologie Sud du département de Médecine spécialisée pour l'installation de l'Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière jusqu'au 30 juin 2024.
8. VILLENEUVE, Samuel	03822	Omnipraticien	Modification de privilèges	<b>AJOUTER</b> les privilèges en prise en charge et enseignement au sein du service de Groupe de médecine familiale Nord du département de Médecine générale pour l'installation GMF-U de St-Charles-Borromée du CISSS de Lanaudière à partir du 27 mars 2023 jusqu'au 30 juin 2024.
9. ALLARD, Nathalie	91022	Omnipraticienne	Modification de privilèges	<b>RETIRER</b> les privilèges en enseignement au sein du service de Groupe de médecine familiale Nord du département de Médecine générale pour l'installation GMF-U de Saint-Charles-Borromée du CISSS de Lanaudière à partir du 20 janvier 2023. Les autres privilèges sont conservés.
10. BOISSÉ-RHEAULT, Emmanuèle	01394	Omnipraticienne	Modification de privilèges	<b>RETIRER</b> les privilèges en REPAIR au sein du service de 1 <sup>re</sup> ligne CLSC Nord du département de Médecine générale pour l'installation Le REPAIR du CISSS de Lanaudière à partir du 11 janvier 2023. Les autres privilèges sont conservés.
11. GAUTHIER, Nadine	06038	Omnipraticienne	Modification de privilèges	<b>AJOUTER</b> les privilèges en Médecine-hospitalisation au sein du service de Médecine d'hospitalisation Sud du département de Médecine générale pour l'installation Hôpital Pierre-Le Gardeur du CISSS de Lanaudière à partir du 6 février 2023 jusqu'au 27 mai 2023.
12. LE GOUEFF, Réal	86628	Omnipraticienne	Modification de privilèges	<b>RETIRER</b> les privilèges en prise en charge en CHSLD au sein du service de Soins en CHSLD Nord du département de Médecine générale pour l'installation Centre d'hébergement Brassard du CISSS de Lanaudière à partir du 4 janvier 2023. Les autres privilèges sont conservés.
13. MAHEU, Benoît	10185	Omnipraticien	Modification de privilèges	<b>RETIRER</b> les privilèges en Prise en charge, enseignement au sein du service de Groupe de médecine familiale Nord du département de Médecine générale pour l'installation GMF-U de Saint-Charles-Borromée du CISSS de Lanaudière à partir du 20 janvier 2023. Les autres privilèges sont conservés.

Résolution n° CA CISSSLAN-2023/06-088				
Nom, prénom	Permis	Spécialité	Catégorie	Privilèges
14. PARENT, Sylvie	94020	Omnipraticienne	Modification de privilèges	<b>AJOUTER</b> les privilèges en Garde en CHSLD et Prise en charge en CHSLD au sein du service de Soins en CHSLD Nord du département de Médecine générale pour l'installation Centre d'hébergement St-Jacques du CISSS de Lanaudière à partir du 27 mars 2023 jusqu'au 27 mai 2023.  <b>AJOUTER</b> les privilèges en Garde en CHSLD au sein du service de Soins en CHSLD Nord du département de Médecine générale pour l'installation Centre d'hébergement Brassard du CISSS de Lanaudière à partir du 27 mars 2023 jusqu'au 27 mai 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### 11.3 Information du comité exécutif du CMDP

- Nomination en date du 4 avril 2023 :
  - o Chefferie du service d'omnipraticienne – obstétrique : Dre Justine Lafrance, en remplacement de Dre Sabrina Lachance. Ce changement est rétroactif au 1<sup>er</sup> janvier 2023.
- Nominations en date du 16 mai 2023 :
  - o Chefferie du service « clinique externe des Moulins » : Dre Marie-Andrée Beauchemin.
  - o Chefferie du service « unité de soins et urgence psychiatrique » : Dre Xuan An-Binh Nguyen.
- Nominations en date du 6 juin 2023 :
  - o Service d'obstétrique Nord: Dre Valérie Tessier (septembre 2021), en co-chefferie avec Dre Stéphanie Markey (mars 2022).
  - o Service de pédopsychiatrie: Dre Marie-Hélène Delisle et Dr Jean-Daniel Sylvestre en co-chefferie.
  - o Clinique externe MRC L'Assomption: Dre Julie Grandmont.

## AFFAIRES CLINIQUES ET ADMINISTRATIVES

### 12. RÈGLEMENT SUR LES RÈGLES DE FONCTIONNEMENT DU COMITÉ DE RÉVISION : ADOPTION

Suivant l'approbation du projet de règlement par le MSSS, monsieur Ronald Nicol, président du comité de révision, présente les modifications apportées qui concernent l'article 5 portant sur la composition du comité.

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration de l'établissement doit s'assurer de la qualité des services, du respect des droits des usagers et du traitement diligent de leurs plaintes;

CONSIDÉRANT qu'un comité de révision est institué par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le comité de révision doit s'assurer que l'examen de la plainte a été effectué de façon appropriée, diligemment et avec équité et que les motifs de conclusion du médecin examinateur, le cas échéant, se fondent sur le respect des droits et des normes professionnelles;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration doit établir par règlement ou autrement les règles de fonctionnement du comité de révision;

CONSIDÉRANT la nécessité d'actualiser, de réviser et d'harmoniser les règlements antérieurs afin que le comité de révision de l'établissement soit régi par un seul règlement;

CONSIDÉRANT la correspondance reçue le 6 mars 2023 (22-MS-03054) confirmant l'approbation du projet soumis en vertu de l'article 433.3 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-089**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré  
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

*« DE recommander au conseil d'administration d'adopter le Règlement sur les règles de fonctionnement du comité de révision tel qu'il a été modifié. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Une recommandation sera soumise au conseil d'administration afin de nommer les membres du comité de révision conformément à l'article 5.3 du règlement.

Un président substitut devra également être nommé. À ce titre, monsieur Nicol invite les membres indépendants à faire part de leur intérêt.

**13. RAPPORT AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET À LA COMMISSION SUR LES SOINS DE FIN DE VIE**

Mme Lyne Marcotte, directrice adjointe DSP, présente et commente la reddition de comptes 2022-2023 sur les soins palliatifs et de fin de vie, de même que l'aide médicale à mourir (article 8, loi 2).

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-090**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard  
APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

« DE prendre acte de la reddition de comptes (article 8, Loi 2) pour l'exercice 2022-2023;

D'autoriser la présidente-directrice générale à transmettre, à la Commission des soins de fin de vie, la reddition de comptes pour la période du 1er avril 2022 au 31 mars 2023;

De rendre le rapport disponible sur le site Internet du CISSS de Lanaudière. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## 14. COMITÉ RÉGIONAL DE LANGUE ANGLAISE

Par : Mme Maryse Bérubé, répondante à l'accès aux services en langue anglaise

### 14.1 Rapport annuel et plan de travail

Mme Maryse Bérubé présente et commente le rapport annuel d'activités 2022-2023 ainsi que le plan de travail pour l'année 2023-2024. Ce dossier a aussi été soumis et discuté au comité de gouvernance et d'éthique du 8 mai dernier.

Il est à noter que le plan de travail 2022-2023 du comité régional n'a pas été réalisé intégralement puisque ses principaux objectifs concernaient le suivi des actions découlant du programme d'accès 2020-2025 des différents établissements du réseau, lesquels n'avaient pas été adoptés par le gouvernement du Québec. Toutefois, en date du 5 juin 2023, nous avons été informés que les programmes d'accès aux services de santé et aux services sociaux en langue anglaise 2023-2026 ont été approuvés par décret au Conseil des ministres du 31 mai dernier, ce qui nous permettra de mettre celui-ci de l'avant.

CONSIDÉRANT l'article 4 du Règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise qui stipule qu'un plan de travail, accompagné d'une proposition de budget de fonctionnement, doit être soumis au président-directeur général et au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le comité doit soumettre également un rapport de ses activités pour l'année se terminant le 31 mars précédent;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-091**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard

APPUYÉ PAR : Mme Mélissa Djadi

« DE prendre acte du rapport d'activités annuel 2022-2023 du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise;

D'entériner le plan de travail 2023-2024. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **14.2 Règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise**

Le comité régional a procédé à la révision du règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise, lequel a été adopté en 2019.

Ce dossier a également été discuté par le comité de gouvernance et d'éthique. Dans le but d'assurer une continuité, une suggestion avait été émise en ce qui a trait à la durée du mandat des officiers afin qu'elle soit d'une durée de deux ans plutôt que d'un an. Or après validation, les membres du comité régional ont demandé à ce que la durée du mandat soit maintenue à un an.

CONSIDÉRANT que les demandes de modifications par le comité régional à son règlement de régie interne apportent des précisions visant à améliorer son fonctionnement et sa gestion;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration peut modifier le règlement de régie interne du comité régional à la demande de ce dernier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-092**

PROPOSÉ PAR : Dre Roselyne Villiard  
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

*« D'adopter le règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise tel qu'il a été modifié;*

*D'abroger le règlement du comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise adopté le 22 juillet 2019. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **14.3 Nomination de quatre membres**

CONSIDÉRANT que les membres du comité régional sont nommés par le conseil d'administration de l'établissement;

CONSIDÉRANT que le comité régional doit être constitué d'au moins sept membres représentatifs des personnes d'expression anglaise;

CONSIDÉRANT la nécessité de nommer des membres afin de remplacer ceux ayant démissionné en cours d'année ou ayant quitté le comité à la fin de leur mandat;

CONSIDÉRANT la recommandation des organismes English Community Organization of Lanaudière (ECOL), de la Fondation Heather et de l'École Rawdon Elementary;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gouvernance et d'éthique;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-093**

PROPOSÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

« DE nommer les personnes suivantes au comité régional pour les programmes d'accès à des services de santé et des services sociaux en langue anglaise :

- Madame Vanessa Judy Savella;
- Madame Suzanne Albert;
- Monsieur Eric Prusila;
- Monsieur Roberto Di Marco. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

15. COMITÉ D'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE (CÉR) DU CISSS DE LANAUDIÈRE

**15.1 Nomination d'un membre avec expertise en sciences sociales et d'un membre représentant de la communauté**

*Présentation par Mme Marie-Pierre Girard, directrice de l'enseignement universitaire et de la recherche*

Nomination d'un membre représentant de la communauté

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise des membres au sein du comité d'éthique de la recherche ainsi que des compétences variées pour assurer l'évaluation éthique des projets leur étant soumis;

CONSIDÉRANT la fin du mandat de Mme Francine Montpetit à titre de membre du comité d'éthique de la recherche;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-094\_1**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré

APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« DE nommer monsieur Roger Roberge à titre de membre du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière, représentant de la communauté. »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Nomination d'un membre avec expertise en sciences sociales

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique à la recherche;

CONSIDÉRANT la volonté des membres du comité d'éthique de la recherche d'assurer une stabilité de leurs activités d'évaluation et de suivi des projets de recherche;

CONSIDÉRANT la nécessité de préserver l'expertise des membres au sein du comité d'éthique de la recherche ainsi que des compétences variées pour assurer l'évaluation éthique des projets leur étant soumis;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-094\_2**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré  
APPUYÉ PAR : Dr Harry Max Prochette

« *DE NOMMER, madame Annie Coulombe à titre de membre du comité d'éthique de la recherche du CISSS de Lanaudière ayant une expertise en sciences sociales.* »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**15.2 Rapport annuel 2022-2023**

Madame Girard présente et commente les faits saillants du rapport annuel du comité d'éthique de la recherche pour l'année 2022-2023 et répond aux questions des membres du conseil.

CONSIDÉRANT les exigences du ministère de la Santé et des Services sociaux en matière d'éthique de la recherche;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-095**

PROPOSÉ PAR : Dr Harry Max Prochette  
APPUYÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

« *DE prendre acte du rapport annuel 2022-2023 du comité d'éthique de la recherche (CÉR) du CISSS de Lanaudière en vue de son dépôt au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS).* »

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Une liste des projets de recherche en cours au CISSS de Lanaudière sera produite et présentée au conseil d'administration.

## 16. PLAN D'ACTION POUR LES PERSONNES HANDICAPÉES

*Par : M. François Desrosiers, directeur DI-TSA-DP, et Mme Renée Rancourt, chef en réadaptation et coordonnatrice du plan*

Madame Renée Rancourt présente et commente le bilan des actions réalisées en 2022-2023 et les faits saillants dans le cadre du plan d'action pour les personnes handicapées 2022-2024. Monsieur Desrosiers et Mme Rancourt répondent aux questions des membres.

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière est assujéti à la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit produire un plan d'action à l'égard des personnes handicapées selon le guide proposé par l'OPHQ et le rendre public;

CONSIDÉRANT le Décret ministériel 656-2021 qui précise les éléments obligatoires que doit comporter le plan d'action eu égard aux caractéristiques et besoins des personnes handicapées;

CONSIDÉRANT que le CISSS de Lanaudière doit dresser un bilan annuel du plan d'action et une mise à jour du plan, si nécessaire;

IL EST :

### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-096**

PROPOSÉ PAR : Mme Louise Paré  
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

*« D'adopter le bilan des actions réalisées 2022-2023 du plan d'action à l'égard des personnes handicapées – CISSS de Lanaudière et de le rendre public avec les médias disponibles à l'interne et à l'externe de l'établissement. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

## AFFAIRES FINANCIÈRES

### 17. COMITÉ DE VÉRIFICATION

#### **17.1 Résumé de rencontres du 15 mai et du 12 juin 2023**

En l'absence de la présidente du comité de vérification, Mme Geneviève Gagné dépose un résumé et fait état des principaux dossiers abordés lors des rencontres du 15 mai et du 12 juin 2023.

### **17.2 Rapport financier annuel (AS-471) 2022-2023**

*Présenté par madame Chantal Garneau, directrice des ressources financières*

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter le rapport financier annuel AS-471 au plus tard le 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT que l'établissement termine l'exercice financier avec un surplus de 1 656 247 \$ au fonds d'exploitation et un surplus de 27 051 668 \$ au fonds d'immobilisations pour un surplus total de 28 707 915 \$ pour l'exercice financier 2022-2023 (surplus au fonds d'immobilisations découlant d'une modification comptable liée aux obligations relatives à la mise hors service des immobilisations);

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 12 juin 2023 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard du rapport financier annuel 2022-2023 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

#### **Résolution CA CISSSLAN-2023/06-097**

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné

APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

*« D'adopter le rapport financier annuel AS-471 pour l'exercice terminé le 31 mars 2023 du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, de même que le rapport d'audit portant sur ses états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton, S.E.N.C.R.L.;*

*D'autoriser la présidente-directrice générale ainsi que la directrice des ressources financières du CISSS de Lanaudière à signer le rapport de la direction (page 100-00 du rapport annuel AS-471). »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **17.3 Rapport financier annuel consolidé – Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 1<sup>er</sup> janvier 2023**

*Présenté par madame Chantal Garneau, directrice des ressources financières*

CONSIDÉRANT l'obligation de faire adopter par le conseil d'administration le rapport financier annuel 2022 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 12 juin 2023 en présence de l'auditeur indépendant, que les membres sont satisfaits de la présentation et des explications à l'égard de ce rapport financier se terminant le 31 décembre 2022 et qu'ils en recommandent l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-098**

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné  
APPUYÉ PAR : Mme Louise Paré

*« D'adopter le rapport financier annuel 2022 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022 pour le Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière présentant un surplus de 280 645 \$ de même que le rapport d'audit portant sur ces états financiers, comme il a été établi et présenté par l'auditeur indépendant du cabinet de comptables agréés Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L.;*

*DE mandater la présidente-directrice générale, madame Maryse Poupart et la directrice des ressources financières, madame Chantal Garneau, signataires désignées pour le rapport financier annuel 2022 du Fonds de santé au travail pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2022. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17.4 Mandat d'audit pour l'exercice 2023-2024**

*Présenté par madame Chantal Garneau, directrice des ressources financières*

CONSIDÉRANT l'article 290 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux qui prévoit que le conseil d'administration nomme un auditeur avant le 30 septembre de chaque exercice financier de l'établissement;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public lancé en vue d'obtenir les services d'une firme d'auditeurs externes pour l'audit des états financiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière ainsi que la vérification du Fonds de santé au travail pour l'exercice financier 2023-2024, plus quatre années d'option;

CONSIDÉRANT que le soumissionnaire répondait aux conditions de conformité pour effectuer le mandat d'audit, soit :

- Minimum de deux clients dans le réseau de la santé et des services sociaux depuis les cinq dernières années;
- Auditeur indépendant qui doit avoir un minimum de cinq années d'expérience en audit dans le réseau de la santé et des services sociaux;

CONSIDÉRANT l'analyse de la soumission qui démontre que l'unique soumissionnaire présentant la proposition financière conforme est la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L.;

CONSIDÉRANT que le 12 juin 2023, le comité de vérification a procédé à l'analyse des travaux effectués et qu'il en recommande l'adoption;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-099**

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné  
APPUYÉ PAR : M. Ronald Nicol

*« DE confier à la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton S.E.N.C.R.L., le mandat d'auditer les états financiers du Centre intégré de santé et de services sociaux de Lanaudière, ainsi que le Fonds de santé au travail pour l'exercice 2023-2024 pour un montant de 450 000 \$ réparti sur cinq ans, dont 90 000 \$ pour l'année 2023-2024. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**17.5 Dépenses de fonction de la haute direction 2022-2023**

*Présenté par madame Chantal Garneau*

CONSIDÉRANT les règles applicables aux hauts gestionnaires ou aux hors cadres qui prévoient que les dépenses de fonction encourues par la haute direction doivent être approuvées par le conseil d'administration;

CONSIDÉRANT les attentes du ministère de la Santé et des Services sociaux en ce qui a trait au processus d'autorisation des dépenses de fonction de la haute direction, dans le cadre du rapport financier annuel;

CONSIDÉRANT que le comité de vérification s'est réuni le 12 juin 2023 et en recommande l'adoption au conseil d'administration;

CONSIDÉRANT que le conseil d'administration a pris connaissance des travaux du comité de vérification;

IL EST :

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-100**

PROPOSÉ PAR : Mme Geneviève Gagné  
APPUYÉ PAR : Mme Chantal Lalonde

*« D'approuver les dépenses de fonction remboursées à la haute direction en 2022-2023 pour la présidente-directrice générale, le président-directeur général adjoint et la directrice générale adjointe, telles qu'elles ont été présentées. »*

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**18. DATE DE LA PROCHAINE SÉANCE ORDINAIRE**

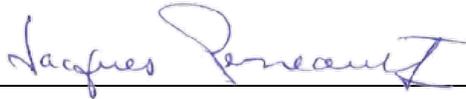
La prochaine séance ordinaire aura lieu lundi 25 septembre 2023 à 18h30.

19. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition dûment appuyée, IL EST RÉSOLU de lever la séance ordinaire à 20h25.

**Résolution CA CISSSLAN-2023/06-101**

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



Jacques Perreault  
Président du conseil d'administration



Maryse Poupart  
Présidente-directrice générale et secrétaire